

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 19 février 2003 à 19 heures 30.

Président de séance	:	Monsieur Denis THOMAS
Secrétaire de séance	:	Mmes BOLLON et BOURDIER
Date de convocation du Conseil	:	10 février 2003
Date de publication des décisions	:	20 février 2003
Nombre de conseillers en exercice	:	27
Nombre de conseillers présents	:	19
Nombre de pouvoirs donnés	:	5
Nombre de pouvoirs exercés	:	5
Quorum	:	14

• **Conseillers municipaux présents** : MM. ANTHONIOZ, BERNARD, BLANCHET, Mmes BOLLON, BOURDIER, BOUVIER, CAILLER, M. CHARDON, Mmes DALLMAYR, DUCRUET, M. LAVOREL, Mme NANJOD, MM. PELLOUX, REGAT, Mmes ROUILLAT, RUFFIN, MM. SONNERAT, THOMAS et TILLE.

• **Conseillers municipaux absents excusés et représentés** : Mmes BODIN, M BOURDERIAT, HENDGEN, LAUREAU et MEYNET qui ont respectivement donné pouvoir à Mme BOURDIER, DALLMAYR, NANJOD, MM. CHARDON et BLANCHET.

• **Conseillers municipaux absents excusés** : Mme GONNEAU et M. MARMOUX

• **Conseillers municipaux absents** : Mme BOUSCAIL.

ORDRE DU JOUR

01. Désignation du secrétaire de séance.
02. Approbation de la séance du 16 janvier 2003.
03. Adoption de l'ordre du jour.
04. Service des Eaux – Rectification de factures 2002.
05. SIVRAA – Répartition des Fonds Genevois pour 2002.
06. Affaires scolaires – Dénomination du groupe scolaire élémentaire.
07. Affaires scolaires – Projet de nouveau groupe scolaire.
08. Affaires scolaires – Participation financière au Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés.
09. Affaires scolaires – Indemnités de logement des instituteurs - 2002.
10. Personnel communal – Régime indemnitaire 2003.
11. Personnel communal – Tableau des effectifs 2003.
12. Contrat Enfance – Halte-Garderie – Acompte sur la participation 2003.
13. Service des Eaux – Budget primitif 2003.
14. Conseil Municipal – Remboursement des frais des élus – Indemnités kilométriques.
15. Budget général 2003 – Débat d'orientation budgétaire.
16. Questions diverses.
17. Comptes rendus des commissions.

Monsieur le Maire accueille les enfants de l'école élémentaire qui souhaitent présenter au Conseil Municipal leur projet de dénomination de leur groupe scolaire. Il les félicite pour leur démarche citoyenne et leur donne quelques explications sur le déroulement de la séance du Conseil Municipal à laquelle ils vont pouvoir assister ce soir.

Après avoir fait procéder à l'appel nominal des conseillers municipaux et constaté que le quorum était atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application des dispositions de l'article L. 1221.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit à l'unanimité Mmes Bollon et Bourdier aux postes de secrétaires de séance.

2. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 16 JANVIER 2003

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2003.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour joint en annexe de la convocation du 10 février 2003 en ajoutant la question n° 16 et 17 relatives au choix de l'avocat chargé de représenter les intérêts de la Commune dans un contentieux d'urbanisme et à la désignation d'un conseiller en questions de défense.

A l'unanimité le conseil approuve l'ordre du jour ainsi modifié.

1. SERVICE DES EAUX – RECTIFICATION DE FACTURES 2002

Monsieur le Maire expose que pour les motifs ci-dessous les factures de consommation d'eau suivantes doivent être rectifiées :

- *Erreurs de relevé d'index*

Article 1081 – JOACQUIM s/c M GERBOUT

L'index à prendre en compte étant 926 au lieu de 986, la consommation est de 190 m² au lieu de 250 m².

La facture doit être réduite de 76.81 € HT pour s'établir à 286.56 € HT au lieu de 363.56 € HT.

Article 1738 – SCHMITT Etanchéité

L'index à prendre en compte étant 44 au lieu 443, la consommation est de 23 m² au lieu de 422 m².

La facture doit être réduite de 511.24 € HT pour s'établir à 72.67 € HT au lieu de 583.91 € HT.

- *Erreur de saisie de prorata*

Article 124 – BAUDOIN David

L'abonnement et la location du compteur doivent porter sur 4 mois au lieu de 5.

La facture doit donc être réduite de 3.60 € HT pour s'établir à 33.62 € HT au lieu de 37.22 € HT.

- *Changement du nom de l'abonné*

Article 220 – BOLLARD S/C MICHAUD

A la demande du propriétaire il y a lieu d'établir la facture à son nom au lieu de celui de l'occupant.

A l'unanimité le Conseil donne un avis favorable à ces propositions de rectification et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

2. SIVRAA – REPARTITION DES FONDS GENEVOIS 2002

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 janvier 2000 le Conseil Municipal a accepté le principe de la nouvelle répartition des Fonds Genevois par le Conseil Général, notamment en ce qui concerne la part revenant aux syndicats intercommunaux qui doit être reversée directement par les Communes aux bénéficiaires.

Il précise à cet effet que la part de fonds genevois revenant au SIVRAA a été fixée à 12 299 € , représentant 1.88 % de la dotation perçue par la Commune en 2002 au titre de la 30 ème tranche.

A l'unanimité le Conseil décide de reverser au SIVRAA sous la forme d'une participation budgétaire la somme de 12 299 € lui revenant au titre de la répartition de la 30 ème tranche de fonds genevois versée à la Commune par le Conseil Général pour l'année 2002.

3. AFFAIRES SCOLAIRES – DENOMINATION DU GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les élèves de l'école élémentaire de Cranves-Sales ont souhaité voir attribuer à leur école le nom de Roger FRISON-ROCHE, écrivain et alpiniste de renommée mondiale.

Par l'intermédiaire de leurs représentants démocratiquement élus, il les invite à exposer leur démarche, les motivations de leur choix et leurs propositions dans ce sens :

- *Benjamin CE2*

Nous sommes fiers et émus d'être présents ce soir pour vous exposer notre projet « citoyenneté ». Chaque classe du CP au CM2 a choisi un nom pour l'école. Nous avons fait des propositions dans nos classes après une étude des noms des autres écoles du département.

- *Hélène CE2*

Il y a eu un premier vote dans chaque classe pour désigner un nom. Ont été retenus : La Colombe, Ecole du Mont-Blanc, Ecole Roger Frison-Roche, Ecole des Alpes, des Mésanges, des Papillons, des Petits Loups, Napoléon, Charlemagne, des 5 Montagnes et des Abeilles.

- *Oualae CM2*

Ensuite, pendant la campagne électorale, des affiches et des slogans ont été réalisés puis exposés dans l'école et les délégués sont venus dans les classes présenter leurs propositions.

- *Justine CM1*

Le 9 décembre 2002, tous les élèves de l'école ont voté. Comme des adultes, nous avons présenté notre carte électorale, nous avons pris des bulletins, nous sommes allés dans l'isoloir et nous avons déposé notre vote dans l'urne. Puis nous avons émarginé la liste électorale. A la fin, les délégués de classe ont procédé au dépouillement. C'est le nom de Roger Frison-Roche qui a obtenu le plus de voix (117 voix).

- *Lucas CM1*

Nous avons contacté Madame Charoy, la fille de Roger Frison-Roche qui nous a gentiment donné la permission d'attribuer le nom de son père à notre école. Au nom de tous les élèves de l'école et en vertu du vote exprimé, nous avons l'honneur de vous demander l'autorisation d'attribuer le nom de Roger Frison-Roche à notre chère école.

- *Jade CM2*

Ce nom paraît particulièrement adapté à notre région de montagne et Roger Frison-Roche était l'ami de Paul-Emile Victor. Ce dernier nom comme vous le savez est celui qui a été attribué au collège de Cranves-Sales. Tous les deux étaient de grands aventuriers courageux. Ils ont écrit des livres qui parlent de leurs aventures. Ils se connaissaient et s'appréciaient. Ils sont pour nous un exemple de courage et de persévérance. On aimerait être comme eux car ils n'avaient pas peur de faire des efforts.

- *Alexandre CM1*

Nous avons réfléchi à un logo qui pourrait être installé sur la façade de notre école visible de tous. Nous avons fait différentes propositions.

Présentation des logos au rétroprojecteur

Et parmi elles, nous avons retenu deux idées, une pour le courrier, et une autre pour l'enseigne.

- *Claire CM1*

Présentation du logo du courrier au rétroprojecteur

Sur ce logo pour le courrier : le triangle vert représente les Voirons, le grand triangle bleu clair le Mont-Blanc qui culmine (la couleur représente les neiges éternelles) et entre les deux, la chaîne de montagnes.

La plume rappelle l'outil de l'écrivain célèbre qu'était Roger Frison-Roche. Le livre ouvert complète cette idée et renforce la notion de transmission des savoirs par l'écrit à l'école primaire.

- *Margaux CM2*

Présentation du logo de l'enseigne au rétroprojecteur

Celui-là pourrait être installé comme enseigne sur une façade de l'école. On retrouve sur ce logo de manière humoristique, des instruments utilisés au quotidien par les élèves : une gomme en guise de sac à dos, le crayon qui met le point sur le i et l'équerre dont la graduation pourrait représenter les différents âges de la scolarité à l'école primaire.

- *Thomas CE2*

Nous aimerions organiser une cérémonie avant la fin de cette année scolaire pour attribuer ce nom à notre école. Ce serait l'aboutissement du travail que nous avons fait.

- *Priscilla CE2*

Certains d'entre-nous ne seront plus là l'an prochain, parmi eux certains iront rejoindre le collège Paul-Emile Victor, alors ils seraient contents de voir leur projet de cette année se réaliser.

- *Benjamin CM1*

Nous vous proposons la date du samedi 28 juin 2003, jour de la Fête Communale.

Nous organiserons des animations dans l'école autour du thème de la montagne : chants, danses, jeux. Nous avons déjà contacté l'Association des Parents d'Elèves et la Bibliothèque qui nous assurent de leur soutien.

Nous espérons pouvoir compter sur votre collaboration et sur celle éventuellement d'autres associations.

- *Mélanie CM1*

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Nous vous remercions pour la gentillesse dont vous faites preuve en nous accordant un peu de votre temps afin de vous occuper du nom de l'école que les enfants ont choisi.

Comme vous le savez, le nom de Roger Frison-Roche a été retenu. Nous avons demandé à sa fille Madame Charoy la permission de donner ce nom à notre école. Elle nous a dit qu'elle était d'accord. Il ne manque plus que votre feu vert pour que l'école s'appelle désormais « Ecole Roger Frison-Roche ».

Nous vous remercions d'avance.

Les élèves de l'école élémentaire de Cranves-Sales.

Après les avoir félicités et remerciés au nom de l'ensemble du conseil municipal pour la qualité de leur travail et de leurs propositions, Monsieur le Maire propose au Conseil d'entériner leur choix pour la dénomination de l'école élémentaire communale. Il rappelle à ce sujet que depuis la loi de décentralisation du 2 mars 1982 le conseil municipal a désormais toute liberté dans le domaine des hommages publics, les services préfectoraux veillant seulement à ce qu'il n'y ait pas d'erreur manifeste d'appréciation..

A l'unanimité le Conseil décide d'attribuer à l'école élémentaire de Cranves-Sales le nom de Roger Frison-Roche choisi et proposé par les élèves et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

4. AFFAIRES SCOLAIRES – PROJET DE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que l'évolution démographique constatée depuis le dernier recensement de la population et les prévisions de création de logements sur les dix prochaines années, notamment les logements sociaux rendus obligatoires par la loi SRU, risquent à moyen terme de compromettre l'équilibre scolaire actuel.

Monsieur Chardon souhaite l'étude d'un groupe scolaire décentralisé et pas très important qui pourrait par exemple se composer de 5 classes primaires et 3 maternelles.

Monsieur le Maire propose donc, qu'en étroite collaboration avec les services de l'Inspection Académique de la Haute-Savoie, un programme pédagogique destiné à couvrir les besoins en locaux scolaires, notamment par la création d'un nouveau groupe scolaire décentralisé, soit mis à l'étude dans les meilleurs délais.

A l'unanimité le Conseil demande l'établissement du programme pédagogique correspondant à l'évolution démographique de la commune.

5. AFFAIRES SCOLAIRES – PARTICIPATION FINANCIERE AU RASED

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi par son homologue d'AMBILLY d'une demande de participation financière pour l'acquisition de matériel et de mobilier informatique nécessaires au bureau des psychologues scolaires affectées au réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficultés (RASED).

La participation de la Commune a été fixée à 513 € soit 19 % de la dépense totale s'élevant à 2 718 €. La Commission des Finances a donné un avis de principe favorable à cette demande en date du 04 février 2003.

A l'unanimité le Conseil donne un avis favorable au versement de la participation demandée soit 513 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision et à faire mandater la dépense correspondante pour laquelle des crédits seront inscrits au C.657 du budget 2003.

6. AFFAIRES SCOLAIRES – INDEMNITES DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie par laquelle ce dernier consulte les conseils municipaux sur le montant de l'indemnité représentative de logement à verser en 2002 aux instituteurs non logés par les communes et propose de retenir une augmentation de 1.86 % par rapport au montant fixé pour 2001.

Il précise que cette proposition correspond à l'augmentation de la « dotation spéciale instituteurs » versée par l'Etat aux communes concernées.

A l'unanimité, le Conseil accepte la proposition préfectorale d'augmenter de 1.86 % le montant de l'indemnité représentative de logement fixée en 2001 qui sera versée au titre de l'année 2002 aux instituteurs non logés par les communes.

7. PERSONNEL COMMUNAL – REGIME INDEMNITAIRE 2003

Monsieur le Maire rappelle que le principe du régime indemnitaire du personnel communal a été arrêté par la délibération n° 33.02 du 02 mai 2002.

Il précise qu'aujourd'hui cette délibération doit être complétée et modifiée selon le tableau annexé pour prendre en compte :

- les dispositions du décret du 16 avril 2002 et de l'arrêté ministériel correspondant relatif aux agents d'entretien,
- la variation des taux de base des différentes indemnités,
- les mouvements de personnel intervenus dans la collectivité depuis cette date,

A l'unanimité le Conseil :

- **prend note de la modification de la réglementation intervenue pour les agents d'entretien et modifie en conséquence l'article A-f de sa délibération du 2 mai 2002 relatif au cadre d'emploi des agents d'entretien qui sera désormais libellé comme suit : « Prime technique de l'entretien, des travaux et de l'exploitation (PTETE) définie par le décret n° 2002-534 et l'arrêté correspondant du 16 avril 2002.
Afin de maintenir la rémunération antérieure des agents bénéficiaires, un complément individuel leur sera attribué dans la limite des montants maximaux et des plafonds fixés en application des articles 2 et 3 du décret précité majorés de 100 % » ,**
- **prend note de la variation des taux de base et de celle des effectifs,**
- **prend note du montant maximal du régime indemnitaire attribuable en 2003 tel que décrit dans la note jointe en annexe arrêté à 219 162 €,**
- **reconduit intégralement après l'avoir complété et modifié comme ci-dessus le principe du régime indemnitaire défini par la délibération du 02 mai 2002,**
- **autorise Monsieur le Maire à attribuer les indemnités et primes dans la limite des crédits budgétaires ouverts à cet effet et des montants individuels maximaux prévus par les textes pour chacun des grades et emplois concernés,**
- **précise que les crédits correspondants seront inscrits au C.64 du budget 2003.**

11. PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS 2003

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17 janvier 2002 le Conseil a arrêté le tableau des effectifs du personnel communal, notamment en ce qui concerne les caractéristiques et les appellations des emplois ouverts.

Il présente aujourd'hui ce tableau mis à jour par la prise en compte de toutes les décisions modificatives intervenues au cours de l'année écoulée suivant délibérations des 02 mai, 03 octobre, 24 octobre, 05 décembre 2002 et 16 janvier 2003 ainsi que les nouvelles créations de postes nécessaires à la restructuration des services communaux.

En réponse à la question de **Monsieur Blanchet**, **Monsieur le Maire** précise que 4 agents ont été transférés à la CCV : 2 policiers municipaux et 2 agents de voirie.

A l'unanimité le Conseil approuve le nouveau tableau des effectifs du personnel communal qui, en le mettant à jour, annule et remplace celui établi le 17 janvier 2002 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

12. CONTRAT ENFANCE – HALTE GARDERIE – ACOMPTE SUR LA PARTICIPATION 2003

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du Contrat Enfance signé en 2000 avec la CAF, la commune a créé une halte garderie de 12 places dont la gestion a été confiée à l'association « Le Lien » et pour laquelle elle s'est engagée à verser chaque année une participation financière aux frais de fonctionnement.

Dans l'attente du bilan financier 2002 et du budget primitif 2003 qui seront présentés prochainement par l'association, il propose de verser un acompte de 5 000 € sur la subvention annuelle afin de répondre aux besoins de trésorerie de la structure.

A l'unanimité le conseil donne un avis favorable à cette proposition et autorise l'evrsement d'un acompte de subvention de 5 000 € à l'association « Le Lien ».

13. SERVICE DES EAUX – BUDGET PRIMITIF 2003

Madame Rouillat présente le projet de budget primitif 2003 du service communal des eaux qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 703 843 € en section d'exploitation et à celle de 538 540 € en section d'investissement.

Elle précise que les travaux du secteur des Volandes et de la régulation de la pression sur le bas service seront inscrits au budget par décision modificative dès que le financement exact du Smdea sera connu.

Elle présente d'autre part le bilan de l'exercice 2002 vérifié par la Trésorerie principale d'Annemasse et propose, conformément aux dispositions de la circulaire n° 2001.11 du 25 janvier 2001, de reprendre par anticipation au budget primitif les résultats 2002 avant l'approbation des comptes administratifs et de gestion.

A l'unanimité le Conseil vote le budget primitif 2003 du Service des Eaux tel qu'il est présenté qui tient compte de la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2002.

14. CONSEIL MUNICIPAL – REMBOURSEMENT DES FRAIS DES ELUS – INDEMNITES KILOMETRIQUES

Monsieur le Maire rappelle que le principe du remboursement des frais de missions engagés par les conseillers municipaux titulaires d'un mandat du conseil municipal a été mis en place par délibération du 05 avril 2001.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 septembre 2001, il propose aujourd'hui de compléter cette délibération pour inclure le remboursement des frais de déplacement pour les élus qui utilisent leur véhicule personnel dans les déplacements d'intérêt communal. (J.O. du 28.09.2001).

Il précise également que le véhicule communal de service, assuré par la commune, peut d'autre part être mis à la disposition des élus pour des missions ponctuelles.

A l'unanimité le Conseil :

- ***accepte le principe du versement des indemnités kilométriques aux conseillers municipaux utilisant leur véhicule personnel pour des déplacements d'intérêt communal,***
- ***précise que ces indemnités seront calculées selon les dispositions de l'arrêté précité sur présentation d'un état annuel arrêté au 31 décembre de chaque année et suivant automatiquement l'évolution des barèmes officiels,***
- ***autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision pour laquelle des crédits seront inscrits au C.625 du budget 2003.***

15. BUDGET GENERAL 2003 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

En application des dispositions des articles 11, 12 et 15 de la Loi d'Orientation n°92.125 du 6 février 1992, ***Monsieur le Maire*** présente les orientations budgétaires qu'il se propose de retenir pour l'établissement du budget 2003 et dont la synthèse est remise à chaque conseiller.

Monsieur Blanchet rappelle que le passage à la communauté de commune a un effet à la baisse sur le taux de la taxe d'habitation qui, du fait du transfert de charges et de fiscalité - notamment pour les ordures ménagères - devrait s'établir à 8,77 % au lieu des 9 % actuel.

Pour sa part le taux de la taxe sur le foncier bâti devrait être relevé à 8,02 % au lieu des 8 % actuels.

Monsieur Chardon estime qu'à ce sujet il est peut-être souhaitable d'attendre le rapport de la commission des transferts avant de baisser le taux de la taxe d'habitation En effet le transfert de la taxe professionnelle à la CCV va produire une dotation de compensation pour la commune qui n'est pas exactement connue aujourd'hui.

Une étude pourrait cependant être engagée sur l'harmonisation des taux des taxes restant communales entre les différentes collectivités de la CCV.

Monsieur le Maire précise que l'étude du budget se fera dans un premier temps sur la base des taux 2002 et que le moment venu le conseil sera amené à assumer ses choix en la matière.

En ce qui concerne les projet foncier **Monsieur Chardon** souhaite que la commune commence à réfléchir sur les cessions qu'elle pourrait faire, notamment à la CCV dans la zone industrielle de Borly, afin de créer un fonds pour l'acquisition de terrain en vue de la réalisation de logements sociaux.

Bien que des actions soient engagées dans ce sens il regrette la lenteur du processus et souhaite que les réalisations suivent plus vite les décisions.

Monsieur Blanchet demande où en est aujourd'hui le projet d'aménagement de la RD 184 route de la Boissière.

Monsieur Le Maire remarque que sur ce dossier le Conseil général est assez absent du fait qu'il porte actuellement soin énergie sur l'aménagement de la RD 903 La Bergue – Les Chasseurs. Un relance est toutefois prévue pour la RD 184.

16. URBANISME – CONTENTIEUX SUR UN PERMIS DE CONSTRUIRE - CHOIX DE L'AVOCAT

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un recours au tribunal administratif de Grenoble a été déposé par Monsieur et Madame Rozé en vue de faire annuler le permis de construire modificatif délivré à Monsieur et Madame Ribot en août 2002.

Le contentieux porte sur la différence d'interprétation des deux parties sur la hauteur de la maison considérée par rapport à un terrain plat ou un terrain en pente.

Afin de défendre les intérêts de la commune il propose donc de recourir au conseil de M^o Spinella avocat auprès du TA de Grenoble qui suit habituellement les dossiers de la commune.

A l'unanimité le conseil donne un avis favorable à ce choix et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

17. QUESTIONS DIVERSES

• 17.1 – Contrat d'assurance CNP

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en application de sa délégation du 5 avril 2001 il a signé le renouvellement du contrat d'assurances de la Caisse nationale de prévoyance (CNP) qui couvre le remboursement à la commune des salaires, des indemnités journalières ou des prestations décès versés statutairement aux agents en congés de maladie, de maternité ou d'accident du travail.

• 17.2 – Défense nationale

Monsieur le Maire informe le conseil que le Ministère de la défense met actuellement en place dans chaque commune une fonction de conseiller en charge des questions de défense pour maintenir le lien entre l'armée et la population.

Dans ce but il a contacté le Colonel Grosjean de Lossy qui a accepté de remplir cette fonction à Cranves-Sales.

Monsieur Chardon rappelle que jusqu'à sa suppression l'armée de conscription était proche de la Nation et regrette que ce lien ait été coupé en son temps sans tenir compte de l'avis de la population.

Monsieur le Maire constate qu'effectivement la professionnalisation de l'armée si elle se justifie sur le plan technique a malheureusement eu l'impact que l'on essaie de rectifier aujourd'hui sur la population en coupant le lien avec cette dernière.

A l'unanimité le conseil approuve la nomination du colonel Grosjean à la fonction de conseiller pour les questions de défense..

• 17.3 – Clocher

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de remplacer l'horloge du clocher et que le devis correspondant établi par la société Paccard s'élève à 1 597,86 € TTC.

Ce devis est accepté à l'unanimité par le conseil.

18 – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

• 18.1 – VRD

Monsieur Lavorel expose que la commission va travailler prochainement sur la hiérarchisation des voies communales pour leur intégration au dossier de révision du PLU.

Il précise d'autre que le président du Sivraa a recadré les actions de ce syndicat sur les projets de grande voirie et à demander aux collectivités adhérentes de faire des propositions de projets. La commission va donc travailler sur le périmètre entre la RD 907 à Borly et la RD 150 à Ville-la-Grand.

Monsieur le Maire souhaite que l'étude soit fait en calant cette nouvelle voie le plus prêt possible de la servitude de la colonne de gaz.

• 18.2 – Urbanisme

Monsieur Bernard rappelle au conseil La prochaine réunion du PLU aura lieu le lundi 24 février 2003 à 14 heures en Mairie.

• 18.3 – Famille et cadre de vie

Madame Dallmayr informe le conseil que la commission est en train d'établir le cahiers des charges des besoins des services en vue du projet d'aménagement de la maison Rossat, route des Fontaines. Ce dossier sera présenté à un prochain conseil afin que celui-ci autorise la consultation d'architecte pour des esquisses d'aménagement.

En ce qui concerne le secteur Ado, Céline Lacraz et le nouvel agent, Kamel Moussaoui établissent actuellement le programme prévisionnel des activités pour les jeunes au cours des prochaines vacances.

• 18.4 – Sports

Monsieur Bernard Tille rappelle que la commission a souhaité réaliser un équipement multi-sports de type Agorespace et a consulté des entreprises dans ce sens. La dépense qui est de l'ordre de 82 000 € TTC sera proposée à la commission des finances pour le budget 2003.

• 18.5 – Scolaire

Madame Ruffin rappelle qu'elle a fait intervenir l'entreprise Boiteux qui a été retenue pour changer les chéneaux du groupe primaire pour résoudre les problèmes d'étanchéité constatés sur la toiture de l'école maternelle.

Elle a d'autre part demandé un devis à l'entreprise Alves Stores pour le remplacement de 4 stores hors service à l'école maternelle.

• 18.6 – Divers

Monsieur le Maire informe le conseil du projet Cegetel d'implantation d'un relais de radio communication sur le site de l'ancien four à ordures ménagères de Martigny qui met en œuvre une technologie expérimentale de faisceaux laser à haute fréquence et à haut débit.

Le projet sera communiqué au conseil dès qu'il aura été déposé en Mairie.

• 18.7 – Information

Le journal d'information municipal sera distribué dans la première semaine de mars 2003.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le président de séance,

Les secrétaires de séance,

Denis THOMAS
BOURDIER

Frédérique BOLLON et Corinne